

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
**DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**  
VILLE DE  
**THORIGNY-SUR-MARNE**  
B.P. n° 9  
77404 THORIGNY-SUR-MARNE CEDEX  
Téléphone : 01 60 07 89 89  
Télécopie: 01 60 07 43 61  
Courriel : [mairie@thorigny.fr](mailto:mairie@thorigny.fr)  
Site : [www.thorigny.fr](http://www.thorigny.fr)

**Services Techniques**

13 rue Louis Martin  
77400 Thorigny-sur-Marne  
Tél : 01.60.31.56.30  
Fax : 01.64.02.33.42  
[Services.techniques@thorigny.fr](mailto:Services.techniques@thorigny.fr)



Thorigny-sur-Marne, le 24 novembre 2022

**ARRETE N°2022/1384**

**ARRETE CONCERNANT LA FERMETURE DU TERRAIN DE FOOTBALL  
ANNEXE**

Le Maire de la Ville de Thorigny-sur-Marne,

Considérant les pouvoirs de Police du Maire, notamment en matière de préservation du  
Domaine Public Communal, en application des articles  
L 2212.1 à L 2213.3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : A partir du Vendredi 25 novembre 2022**, l'usage du terrain de football annexe est interdit jusqu'à nouvel avis.

**ARTICLE 2 :** Les Associations concernées ainsi que la Fédération Française de Football seront averties au plus tôt de cette modification.

**ARTICLE 3 :** Tout contrevenant pourra se voir infliger des sanctions que le Maire se réserve le droit de définir en accord notamment avec les responsables des clubs sportifs intéressés. La responsabilité de chaque contrevenant pourra être engagée directement par le Maire.

**ARTICLE 4 :** La Directrice Générale des Services, la Police Municipale sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le tribunal administratif de Melun peut être par application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 6** : Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

La Sous-Préfecture, les Services Techniques, le C E S, le L E P, les Ecoles Primaires,  
le District Nord Seine et Marne, la Directrice Générale des services, FC Thorigny,  
L'AJT, la Police Municipale, Le Directeur du Pôle Familles – Vie locale, Le Maire  
adjoint à la vie sportive et loisirs.

Certifié exécutoire par le Maire Adjoint  
Compte tenu de la Publication le 24/11/2022  
Le Maire adjoint aux Travaux,  
Voirie, Espaces Verts, Propreté  
Gestion Urbaine de Proximité

Hervé PILGRAIN



Le Maire Adjoint aux Travaux,  
Voirie, Espaces Verts, Propreté  
Gestion Urbaine de Proximité

Hervé PILGRAIN

